

Des questions restées sans réponse

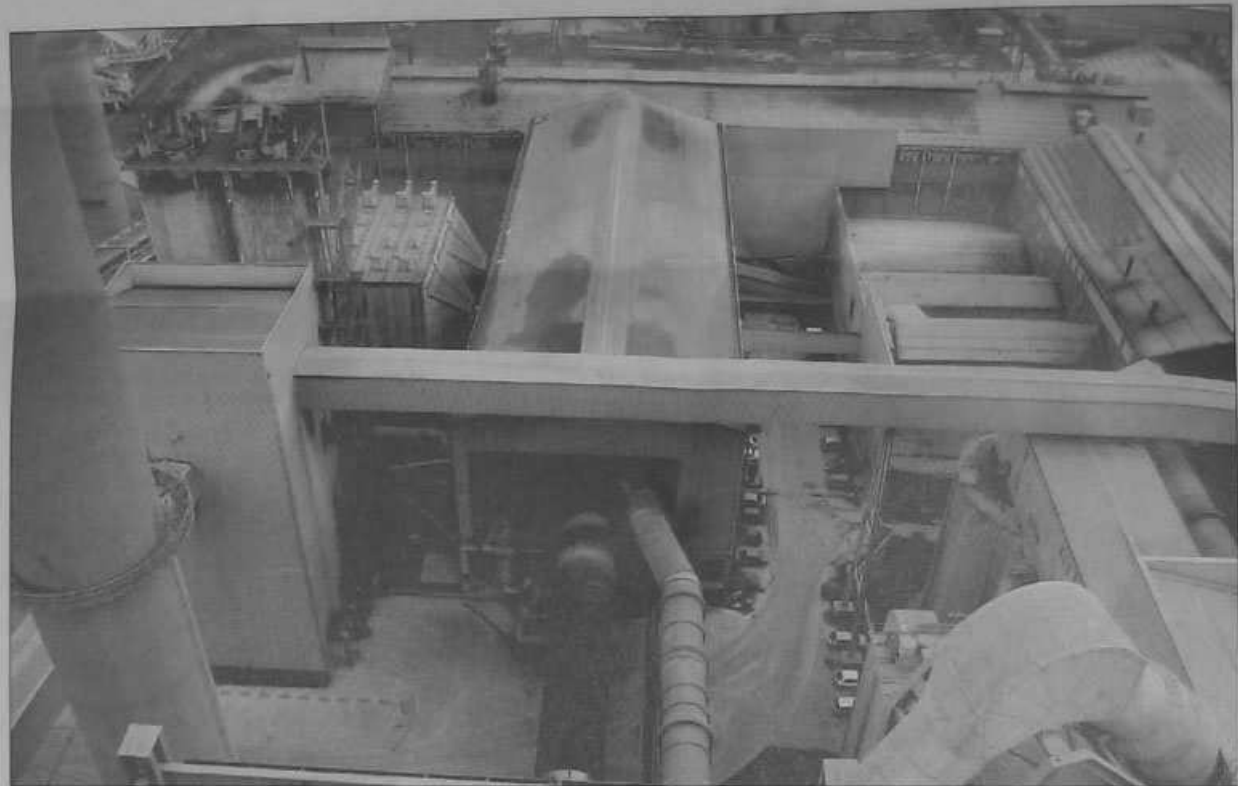
« On n'est pas là pour dire que tout va mal et apeurer les gens pour rien, mais on ne veut pas répondre à nos questions », regrettent les riverains inquiets.

SUITE au comité d'accompagnement du permis CCB qui s'est réuni le 9 mai dernier, les représentants des riverains ont commenté les points examinés et fait part de leurs inquiétudes. Parce que les normes seraient dépassées, qu'ils sont en possession d'un document de l'OMS concluant à la dangerosité des particules en suspension et que des points qu'ils voulaient aborder lors du récent comité ont été refusés... « Quand on pose des questions légitimes, qu'on ne veut pas répondre et qu'on remet ça aux calendes grecques, en l'occurrence après les élections communales, j'estime qu'il s'agit de manœuvres dilatoires », déclare ainsi Lionel Picalause.

Respect de la législation

« Au cours de cette réunion, nous avons pu apprendre que la co-incinération des déchets dangereux a commencé le 4 mai dans le four 3. Les premiers déchets choisis sont les huiles usagées, comme l'entrepreneur l'avait annoncé, intervient Gilbert Van Luchene, de l'ASBL L'air à l'œil, qui ajoute : N'oublions pas qu'il existe une liste conséquente de déchets dangereux et que l'arbre ne doit pas cacher la forêt. » Et de rappeler que le débit maximal de déchets combustibles dangereux est limité à 15 tonnes/heure pour le four 3 et 30 tonnes/heure pour le four 4.

Les riverains se disent déçus du refus de voir ajouter à l'ordre du jour le point concernant les résultats de l'ISSeP, « alors que la réunion était loin d'être terminée ». Pour M. Picalause, il ressort de l'évaluation de la qualité de l'air ambiant autour des cimenteries de Tournai et Antoing - un document « qui ne peut pas être reproduit » - que l'apport en particules vient du Nord-Est, soit du site où est installée la CCB. Selon une extrapolation, il déduit des tableaux que « la valeur limite journalière de 50 microgrammes par mètre cube est dépassée pendant 95 jours par an à Gaurain et 57 jours par an à Antoing. » Les graphiques d'un autre document publié par l'IPHB cette fois, et que le Gaurinois a obtenu après un mois d'attente « après avoir envoyé un recommandé avec accusé de réception » arriveraient aux mêmes conclusions, en l'occurrence : « La législation n'est pas respectée! »



À la CCB, le débit maximal de déchets combustibles dangereux est limité à 15 tonnes/heure pour le four 3 et 30 tonnes/heure pour le four 4, qui sera opérationnel en 2007.

CE 678905

« Dans ce rapport, une efficacité variable des électrofiltres »

serait en outre mise en évidence : « Le four principal fonctionne depuis plus de vingt ans et on s'aperçoit seulement de cela maintenant... alors qu'à Gaurain, on se plaint des poussières depuis longtemps. Le remplacement par des filtres à manches ne sera opérationnel que dans un an », ajoute M. Picalause.

de réponse et qui reste cependant important pour M. Van Luchene : la représentativité des riverains. Ils sont quatre au lieu de cinq, « ce qui, en cas de vote, nous déforce par rapport à la CCB ». Une personne, qui n'habite pas l'entité tournaisienne (mais cette obligation ne serait en rien spécifiée dans le permis) a introduit une demande pour l'intégrer : « Elle a reçu une autorisation puis quinze jours plus tard un refus. La ville se retranche toujours derrière son service juridique! »

Des plaintes à la DPE

Des plaintes ont été déposées à la Division de la Police de l'Environnement :

● Par l'ASBL « L'air à l'œil ». Sur le nombre de réunions du comité d'accompagnement, l'intervention du collège échevinal dans la décision des points demandés pour figurer à l'ordre du jour, la représentativité des riverains. « Actuellement, nous avons reçu un accusé de réception de la DPE, mais nous n'avons toujours reçu aucune suite aux documents transmis début mars 2006 », commente Gilbert Van Luchene.

● Par Lionel Picalause, sur le non-respect de la suspension du permis pendant plus de onze mois : « Depuis le recours introduit en juin 2004 par un fonctionnaire de la Région wallonne ayant le grade de directeur technique (qui a entraîné le recours suspensif du permis) et l'arrêté du ministre Lutgen de mai 2005, diverses activités d'installation ont été suspendues. Vu le refus de la CCB d'admettre la suspension de son permis (Courrier de l'Escaut du 11/12/04) et le refus de répondre à ma question relative à cette suspension, je ne peux que confirmer mon grand scepticisme quant au respect scrupuleux de la suspension du permis accordé le 19/05/04 ».

De l'étude d'incidences, il ressortait que les poussières émises par an par les fours 3 et 4 de la CCB se ventilent comme suit : 89 685 kg de poussières en suspension, soit 85,15 %, et 15 637 kg de poussières sédimentables, soit 14,85 %. « On nous dit qu'on va passer de 14 à 16 jauges Owen, mais celles-ci ne mesurent que les poussières sédimentables. Ce qui ferait notre affaire, c'est qu'on installe une station qui contrôlerait en permanence l'air ambiant », conclut Lionel Picalause.

Pourquoi ?

Des données complémentaires ont été demandées en avril à l'Institut Provincial d'Hygiène et de Bactériologie, mais le riverain n'a toujours rien reçu : « Si on ne les envoie pas, il y a plus d'un doute! »

Si l'examen de ces points a été refusé il y a un mois, les riverains craignent qu'il en sera encore ainsi au prochain comité d'accompagnement le 19 septembre : « Aucun représentant du collège échevinal ne sera présent. Si je pose la question au président, il me dira qu'il n'est pas compétent... Pourquoi ne veut-on pas répondre à ces interrogations légitimes? »

Autre point qui n'a pas reçu

Pascal LEPOUTTE